

2021  
2022 \

## APPEL A CANDIDATURE BOURSE DE RÉSIDENCE - COMMISSAIRE ASSOCIÉ·E

Diaphane - pôle photographique en Hauts-de-France

Diaphane souhaite accueillir en résidence au sein de sa structure un·e commissaire associé·e. Ce projet s'inscrit dans un moment important du pôle photographique qui finalise son projet artistique et culturel. L'envie de croiser nos expériences avec un regard extérieur apportera un changement de prisme dans l'approche de nos partis pris artistiques, de nos méthodes de sensibilisation et des collaborations et partenariats. C'est aussi par cet apport extérieur que nous souhaitons remettre en question notre projet, l'enrichir, ouvrir des pistes nouvelles, préfigurer et expérimenter, pour permettre à l'association de se renouveler et de régénérer ses ressources et ses approches.

Centre d'art « hors les murs », Diaphane travaille dans une constellation de lieux pour développer une programmation qui s'articule autour de deux festivals, d'expositions temporaires annuelles et d'un programme de diffusion d'œuvres dans les établissements scolaires (avec les projets *La photo bat la campagne* et *Un mur/une œuvre*).

Diaphane développe, sur un large territoire, une politique de résidences de création qui nourrit dans le temps un corpus mémoriel d'images pour une région.

Entre archives revisitées et création contemporaine, les orientations programmatiques invitent le regard extérieur à choisir l'une des propositions et l'explorer par le biais de nouveaux éclairages.

La méthodologie de cette diffusion s'appuie sur une expertise de Diaphane dans la manière d'adapter les propos artistiques aux contraintes des espaces plus ou moins dédiés à « l'art », qui s'inventent et se modulent en fonction des géographies et des sociologies de ces territoires.

La médiation, au cœur du projet, s'appuie sur un ensemble de propositions organisées dans le temps et sur les territoires. Elle constitue un point essentiel dans la construction des projets de création et de diffusion et s'articule autour des lieux de formation existants.

Conformément à la circulaire du 8 juin 2016, concernant le soutien aux artistes et aux équipes artistiques dans le cadre des résidences, Diaphane s'engage dans une démarche d'accueil d'un·e commissaire associé·e. Répondant au souhait d'ouverture et de diversité culturelle, le pôle photographique propose une résidence de **deux années** (2021 et 2022) au commissaire associé·e qui peut mettre en œuvre le cahier des charges énoncé.

### Le·la commissaire s'engage à :

- Inscrire sa résidence dans le cadre du projet artistique et culturel de Diaphane,
- Participer à la vie de la structure,
- Mettre en place des échanges avec les publics dans le cadre du projet,
- Mettre en œuvre un travail de recherche et d'expérimentation,
- Sélectionner les œuvres constituant le corpus de l'exposition et en déterminer les droits de présentation et de reproduction,
- Concevoir et rédiger un texte de présentation de la sélection des photographies,
- Être présent·e lors de l'inauguration de l'exposition.

## PERSPECTIVES

L'accueil d'un-e commissaire associé-e par la structure doit permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la conception et la diffusion d'expositions.

Plusieurs pistes peuvent déjà être imaginées pour articuler cette résidence :

- Revisiter le fonds photographique des expositions existantes,
- Concevoir, à partir de ces images, une exposition itinérante sur le territoire Sud des Hauts-de-France, dans des lieux non culturels,
- Réfléchir à la chaîne de création dans les territoires : résidence de création, lieux de diffusion, support d'exposition et médiation,
- Concevoir une exposition itinérante dans les galeries des lycées,
- Concevoir une exposition dans le cadre d'un des festivals portés par Diaphane,
- Travailler avec les créateurs de la région dans une notion d'échange et de partage,
- Rencontrer les étudiants des prépas arts de l'École d'art du Beauvaisis et de Louis Thuillier à Amiens.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Budget annuel :

- Une rémunération de **6 000 € TTC** pour le développement d'un projet de création,
- Une rémunération de **3 900 € TTC** pour le développement et la réalisation d'actions culturelles en lien avec le projet de création,
- Un forfait de **1 500 € TTC** pour couvrir les frais de missions (déplacements, frais de bouche et frais techniques éventuels),
- Prise en charge de l'hébergement par Diaphane.

## CALENDRIER

**Ouverture des candidatures**

18 décembre 2020

**Date limite des candidatures**

31 janvier 2021

**Sélection d'un-e lauréat-e**

Février 2021

**Résidence**

À compter de mars 2021

## CANDIDATURES ET SÉLECTION

L'appel à candidature est ouvert aux commissaires d'exposition. Les dossiers de candidatures doivent contenir :

- **Une biographie** du commissaire (et des co-commissaires ou du collectif le cas échéant) avec coordonnées, formation, recherches, listes des projets et expositions réalisés,
- **Un texte de présentation** du pré-projet de résidence.

Les éléments doivent être envoyés **par mail** sur un seul fichier PDF à l'adresse suivante : [fred@diaphane.org](mailto:fred@diaphane.org) ou [admin@diaphane.org](mailto:admin@diaphane.org)

(objet : Bourse de résidence - commissaire associé-e - Nom du candidat)

Le comité de sélection est composé de membres de la Drac Hauts-de-France, du Frac Picardie, de la région Hauts-de-France et de Diaphane.